

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
MAIRIE DE BARBAZAN
(00045 - 04919)

ARRÊTÉ
D'AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMUM
de Mme LOPEZ HUGUETTE

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu l'arrêté nommant Mme LOPEZ HUGUETTE, au 9ème échelon de son grade, à compter du 04/03/2010,

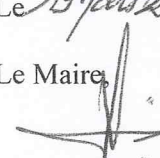
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en sa séance du 21/02/2013,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 04/03/2013, Mme LOPEZ HUGUETTE née DESBARAX, Adjoint technique territorial de 2ème classe, est promue au 10ème échelon de son grade, IB 364 à l'ancienneté minimum .
(Durée hebdomadaire de travail : temps non complet 17H)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX

Fait à *Barbazan*
Le *19 Mars 2013*
Le Maire

GALY Henry



Notifié le : *20/03/2013*

Signature de l'agent :
